



Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

RÈGLEMENT N° 1052

Règlement sur la délégation des fonctions dévolues aux termes de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*

Avis de motion : 8 septembre 2025

Dépôt du projet de règlement : 8 septembre 2025

Adoption du règlement : 1^{er} octobre 2025

Publication/entrée en vigueur : 3 octobre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE ROUVILLE

RÈGLEMENT NO 1052

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DES
FONCTIONS DÉVOLUES AUX TERMES
DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général ;

CONSIDÉRANT les courts délais dont bénéficie la Municipalité pour répondre auxdites plaintes ;

CONSIDÉRANT Que le Conseil juge opportun de déléguer au directeur général ou, en son absence, au directeur général adjoint, toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de ladite Loi ;

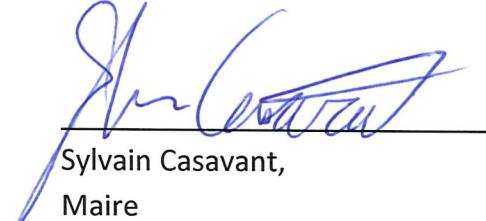
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 8 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1. Le Conseil municipal délégue au directeur général ou, en son absence, au directeur général adjoint, toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), dont notamment le pouvoir de rendre les décisions à l'égard des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat.

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Denis Meunier,
Directeur général et greffier-trésorier


Sylvain Casavant,
Maire

Avis de motion : 8 septembre 2025
Dépôt du projet de règlement : 8 septembre 2025
Adoption du règlement : 1^{er} octobre 2025
Publication et entrée en vigueur : 3 octobre 2025